



Projet pédagogique

Ecole municipale de musique
d'Achicourt

2023-2024



Le projet pédagogique de l'école de musique décline les différentes orientations du projet d'établissement. Il explique, entre autres, les objectifs pédagogiques émanant de l'équipe pédagogique. L'école de musique d'Achicourt est une structure d'enseignement de la musique où la pratique amateur a toute sa place. C'est un lieu de rencontres et d'échanges artistiques où les pratiques collectives sont favorisées. Elle est, et doit être, un lieu de sensibilisation des publics, de diffusion, de conseils et de ressources. L'articulation entre les demandes des publics, les compétences des professionnels et les moyens budgétaires fait l'objet d'une réflexion permanente entre les parents, les enseignants, les apprentis, les élus, les enseignants et les différents partenaires. La pertinence des projets soutenus par l'équipe, la cohérence des actions mises en œuvre sur le terrain, la recherche de partenariats permettent à l'école de proposer un enseignement de qualité, adapté aux demandes et d'être une structure « ouverte » sur le territoire. **Le projet est la transposition des engagements des élus en matière de pratique culturelle et du projet culturel de la Ville. Il respecte également les textes fondamentaux de l'enseignement de la musique (Schéma National d'Orientation Pédagogique, Charte de l'Enseignement artistique) et le programme fixé par la Confédération Musicale de France à laquelle elle adhère.**

Les objectifs

Les 2 grands objectifs de l'école de musique sont :

- favoriser la découverte et l'apprentissage de la musique à destination du plus grand nombre dans un souci constant de démocratisation de la culture musicale ;
- promouvoir la diffusion de la musique et l'animation du territoire.

Ces objectifs se déclinent au sein de trois missions principales que sont :

- 1) **La mission éducative** : l'école de musique se donne pour objectif de faire découvrir à l'apprenti, au-delà de sa motivation première, en quoi la pratique musicale lui permet d'assumer son identité culturelle, sa singularité, de se situer face aux propositions de formation et de pratique qui lui sont faites, de construire son autonomie et son « projet de vie ». Le projet doit amener les apprentis à valoriser leurs compétences et accompagner leurs ambitions et ne doit pas préjuger de l'avenir des apprentis. La qualité de l'enseignement doit donner aux apprentis la possibilité d'intégrer le conservatoire mais aussi de répondre aux différents besoins des pratiques amateurs, toutes esthétiques confondues (classique, jazz, musique actuelle, chant choral...).
- 2) **L'élargissement du public concerné par la culture musicale.** L'établissement s'efforce de s'ouvrir à de nouveaux profils d'utilisateurs. Cette ouverture peut s'organiser autour d'activités telles que :
 - des actions de découverte, de sensibilisation et d'animation en milieu scolaire ;
 - des actions de formation accessibles à un public extérieur à l'établissement, telles que le chant choral, la musique assistée par ordinateur, la proposition d'ensembles variés, l'accompagnement de groupes musicaux constitués...
- 3) **La mission culturelle et artistique** : l'école établit des partenariats avec des structures extérieures, la CMF Hauts-de-France, la médiathèque, le service culture-événementiel,

l'EHPAD, les crèches, le service parentalité... En effet, l'école de musique est un lieu « culturel », elle a donc pour mission d'engendrer la curiosité pour les autres arts comme la littérature, la danse, la peinture,... Les approches pourront se faire sous forme de projets ou d'outils pédagogiques.

Les auditions et les spectacles sont des événements importants pour la vie de l'école mais avant tout pour la formation de l'apprenti. C'est un moment où il est confronté au trac, au doute... Et surtout, ce contexte révèle les acquisitions. Les apprentis doivent se produire régulièrement sur l'ensemble de l'année. L'école doit également s'ouvrir vers l'extérieur en proposant une programmation sur l'ensemble de l'année et de la communauté urbaine. Cette programmation peut être le fruit de l'école seule ou d'une collaboration avec d'autres acteurs de l'animation du territoire. Elle fait le lien avec des artistes qui ont travaillé avec les apprentis à un moment donné, ce qui peut susciter l'organisation d'une représentation. L'école doit établir des liens avec des structures culturelles de création et de diffusion, dans un climat favorisant le plaisir et la curiosité des apprentis à l'égard du spectacle vivant et de la création.

Le fonctionnement de l'établissement et les responsabilités de chaque service suivent les directives de la charte de l'enseignement artistique citée en préambule.

- **les responsabilités de la Collectivité** : le Conseil Municipal règle par ses délibérations l'organisation et le budget de l'école de musique. La Collectivité procède au recrutement des enseignants et de son directeur. Elle fixe les droits d'inscriptions selon un barème permettant l'accès le plus large possible à toutes les populations concernées. Elle tient compte des exigences tarifaires du Schéma Départemental applicables aux « Écoles de Musique Ressources ». Elle est responsable de la formation continue du personnel et définit, sur proposition du directeur d'établissement, un plan de formation pluriannuel.
- **les services administratifs** de la mairie assurent (en lien direct avec le directeur d'établissement) le secrétariat, la saisie des factures, la comptabilité, l'organisation logistique et technique nécessaire au bon déroulement du fonctionnement de l'école. Les (ré-)inscriptions ont lieu en juin et la première semaine de septembre.
- **le fonctionnement pédagogique** : le directeur d'établissement assure (en lien direct avec le service administratif et les services municipaux concernés) l'accueil des apprentis et des parents, le respect du règlement intérieur, l'organisation pédagogique de l'école par la mise en œuvre d'un projet pédagogique, le suivi pédagogique de l'école, la mise en place d'actions en direction du jeune public, des scolaires, des pratiques collectives et des manifestations locales, la mise en place et le suivi du budget prévisionnel de l'école de musique.

Objectif n°1 : la mission éducative

L'école de musique est **avant tout un lieu d'enseignement**. L'équipe pédagogique est présente pour encadrer, conseiller et évaluer l'apprenti. Les parents d'élèves sont obligatoirement associés à cette démarche en encourageant, en veillant à une pratique régulière et à la réalisation du travail prescrit, en participant aux auditions et en rencontrant les professeurs. Si la pratique musicale fait référence à des notions de plaisir et de loisir, elle ne doit pas cacher la notion d'efforts et de progression pour un résultat satisfaisant.

Pour cela, **trois cycles d'études ont été élaborés**. Chaque cycle est d'une durée de 3 à 5 ans en moyenne. Le passage d'un cycle à l'autre se fait par une évaluation. Toutefois des auditions, des concerts ou des évaluations continues permettent d'apprécier la progression de l'apprenti. Des remarques sont transmises aux parents via les tableaux d'évaluation par compétences.

L'ÉVEIL MUSICAL

L'éveil musical accueille les enfants scolarisés **en Grande Section et en CP, en donnant la priorité aux enfants de CP**. D'une durée de **45 minutes**, l'animation permet aux plus petits de vivre un moment musical d'exception. L'enfant découvre peu à peu ses aptitudes sonores, les adapte, les coordonne et développe ainsi sa propre musicalité à travers le jeu. L'approche de la musique se fait par l'intermédiaire de chants, de petits instruments de percussions, par l'écoute de musiques, des jeux rythmiques, des jeux de reconnaissance de timbres, de hauteur de sons.... Cette découverte permet notamment :

- le développement de l'attention et de la concentration ;
- une plus grande maîtrise gestuelle (frapper plus ou moins fort sur une percussion, frapper au bon endroit....) ;
- une précision de l'écoute de soi et de l'autre (jouer fort ou doucement, lentement ou rapidement, avant ou après l'autre, etc....) ;
- le développement d'une meilleure appréhension du temps (faire des sons courts ou des sons longs) et de l'espace (d'où vient le son que j'entends ?) ;
- La découverte des instruments enseignés à l'école de musique.

L'enfant s'exprime avant tout par le jeu : l'enfant joue pour découvrir, pour explorer, pour imaginer, pour construire et développer ses premières notions musicales. Il découvre le plaisir de manipuler les sons. L'éveil musical n'est **pas évalué**. Les parents sont appelés en début d'année civile par les enseignants pour que les enfants viennent essayer chaque instrument enseigné à l'école de musique, lors d'un RDV fixé en accord entre les parties. Trois vœux, par ordre de préférence, sont réalisés et rendus début juin. Le directeur, en concertation avec l'équipe enseignante, fera en sorte de privilégier les premiers choix, en priorisant les enfants qui auront fait le tour de toutes les classes et en tenant compte de l'effectif des classes.



LA FORMATION MUSICALE

Elle est la base pour une connaissance et une culture musicale qui aidera l'apprenti tout au long de sa vie et plus particulièrement dans sa pratique instrumentale. Les séances de formation musicale sont accessibles **pour les enfants scolarisés à partir du CE1**.

Les programmes sont établis en fonction du niveau, des âges, des centres d'intérêts des apprentis et des projets de l'école. En concertation avec l'équipe pédagogique, des passerelles entre la pratique instrumentale, les pratiques collectives et la formation musicale sont créées pour permettre aux apprentis d'être plus actifs (transmission de partitions pour le travail de projets par exemple).

Les notions fondamentales de **lecture (rythmes et hauteurs), de chant (suivi et justesse), de déchiffrage, d'écoute, de théorie du langage musical et de culture musicale (style, esthétiques, histoire)** seront directement mises en pratique. Ceci pourra varier dans la forme d'une année à l'autre, mais l'apprenti sera toujours placé au cœur d'un dispositif lui permettant de progresser individuellement et dans le cadre d'une pratique collective. La notion de **jeu** est mise en avant pour donner à l'apprentissage une forme ludique. La formation est **obligatoire jusqu'à la fin du cursus de deuxième cycle**.



LA PRATIQUE INSTRUMENTALE

Elle commence parallèlement à l'entrée dans le cursus de formation musicale pour les enfants scolarisés à partir du CE1. Ils peuvent alors démarrer directement l'apprentissage de l'instrument, en **s'aidant des vidéos de démonstration** réalisées par les enseignants et diffusées sur la page internet de l'école de musique. Pour chaque enfant de CP qui a suivi la classe d'éveil, des **essais 'instrument de 15 à 30 minutes sont proposés avec chaque enseignant (individuellement ou en petit groupe)**. A l'issue de ces essais, les parents rendent une **proposition de 3 choix d'instruments** classés par ordre de préférence. Les enfants qui auront fait le tour d'un maximum de classes seront prioritaires pour les décisions prises. Celles-ci seront prises par le directeur, en concertation avec l'équipe pédagogique et sur la base des annotations que l'enseignant aura laissé sur les facilités ou difficultés de l'enfant par rapport à l'instrument essayé.

L'apprentissage instrumental au sein de l'école de musique est organisé sous forme de cycles. Il peut être intéressant de **mêler séances individuelles et séances collectives** car c'est par la diversité des situations pédagogiques que l'apprenti assimilera en profondeur les notions présentées. De ce fait les séances instrumentales se déroulent en face à face ou en groupe, en fonction des objectifs pédagogiques en jeu et du public à disposition. L'organisation des séances est propre à chaque enseignant, qui peut faire évoluer les dispositifs : par session, par alternance, avec d'autres instruments ou non, voire même sous la forme de tuilages... Le professeur tiendra compte du niveau des apprentis et de leur évolution. En tout état de cause l'organisation des séances devra se faire en accord avec le directeur et les parents.

1. La séance individuelle

Elle permet d'adapter au plus juste la pédagogie au profil et à la progression de chaque apprenti. Cette relation duelle, unique dans le cursus d'apprentissage d'un enfant, est un moment privilégié avec l'adulte. L'enseignant peut ainsi, par le biais de la musique qui agit comme un médiateur, mieux connaître son apprenti afin de l'orienter et l'aider de la façon la plus appropriée. Dans le cas d'un débutant adolescent ou adulte, cette relation est d'avantage fondée sur l'échange et éventuellement l'attente d'une personnalité plus affirmée. L'utilisation, en parallèle, de différentes techniques, paraît primordiale pour une formation complète :

- **tâtonnement** : « chercher par soi-même » les solutions qui permettent un meilleur jeu ;
- **mimétisme** : « je te montre » pour que tu reproduises.

L'utilisation de ces techniques pédagogiques se réalise au travers de différents répertoires :

- **études techniques** (gammes, études) en soliste ;
- **musiques ludiques**, connues ou non, avec un accompagnement audio pour les instrumentistes à vent (clé USB, drive, CD, QR code, application) ;
- **le répertoire spécifique de l'instrument**, notamment au travers des « morceaux d'examen » via le répertoire-conseil proposé par la Confédération Musicale de France ;
- **le répertoire de musique de chambre** lors d'ateliers ponctuels ou d'audition.

2. La pédagogie de groupe

La pédagogie de groupe présente un intérêt ludique et génère souvent une émulation, voire une synergie, entre les apprentis. En effet, ils évoluent au quotidien dans un cadre collectif (Education Nationale, sports collectifs) et cette situation leur apparaît comme naturelle. Elle est donc, discrètement, extrêmement structurante dans la construction des rapports sociaux du jeune apprenant. Il est à même de tirer un enseignement des autres, en les écoutant, en les observant, en discutant avec eux... Il **développe ainsi son esprit critique, se construit par rapport aux autres et avec les autres...** Arlette Biget sert de référence à l'organisation des séances en groupe (plutôt à 3 qu'à 2, dans la mesure du possible) : *Une pratique de la pédagogie de groupe dans l'enseignement instrumental* (Cité de la Musique, 1998).

LES PRATIQUES COLLECTIVES

Les pratiques collectives sont la **finalité même de l'apprentissage musical** parce que la **musique est un art à partager**. C'est l'occasion pour l'apprenant d'enrichir sa culture musicale par la découverte d'autres instruments, d'autres styles (baroque, contemporain...), d'autres esthétiques (jazz, musiques traditionnelles...), d'autres disciplines artistiques (danse, théâtre, peinture ...) et de participer à la réalisation de projets artistiques. De plus, elles permettent à l'apprenti de découvrir le plaisir de jouer ensemble, de développer la confiance en soi, l'autonomie et le respect de valeurs partagées. Les pratiques collectives servent également de pont entre la formation musicale et la formation instrumentale. Il apparaît donc important pour l'école de mettre en place des dispositifs favorisant et encourageant la pratique collective en son sein, en décloisonnant les classes instrumentales afin de constituer des ensembles variés. Il est primordial que l'équipe pédagogique travaille à l'unisson autour d'un même ensemble instrumental. Cette mutualisation des compétences permet un regard « croisé » sur l'apprenti, une ouverture musicale plus riche, un sentiment d'échange et de partage au travers de la musique, dans le respect des personnalités et des choix musicaux de chacun. Et lors des représentations publiques diverses et variées (auditions, fête de fin d'année, animations du territoire...) les pratiques collectives seront la vitrine de la qualité et de la diversité des enseignements de notre école. Elles sont au nombre de 4 :

- **classe d'orchestre débutants** : 1 ou 2 ans d'expérience de pratique instrumentale ;
- **classe d'orchestre expérimentés** : entre 3 et 5 ans d'expérience de pratique instrumentale.
- **orchestre d'harmonie** : à partir de la 6^e année d'expérience de pratique instrumentale ;
- **chorale des enfants** : accessible à tous, même non-solfégiste.



ORGANISATION DES CURSUS

Après la phase d'éveil, l'organisation des séances de formation instrumentale et de formation musicale se fait sous forme de cycles. Les cycles sont définis par leurs objectifs. Ils constituent chacun un ensemble cohérent d'acquisitions et de savoir-faire. Ils délimitent aussi les différentes étapes de la formation des musiciens et correspondent aux grandes phases du cursus scolaire. La formation des musiciens est globale : elle comprend nécessairement une discipline dominante, le plus souvent instrumentale ou vocale, une discipline de culture musicale générale (formation musicale) et une pratique diversifiée de la musique d'ensemble. Le changement de cycle sera validé par le passage d'une évaluation.

Probatoire

Pour les séances instrumentales, une année probatoire peut être proposée selon l'âge de l'enfant. Cette année est destinée à **faire découvrir** aux apprentis l'instrument de leur choix. Nous procéderons donc à l'élaboration de jeux d'écoute et de reproductions. Cette étape doit être l'amorce du développement, de la motivation et de la curiosité de l'apprenti. Les évaluations ont lieu normalement pour ce niveau.

Le 1^{er} cycle (à la découverte de l'apprentissage musical !)

Il privilégie **l'approche sensorielle et corporelle, le développement de la curiosité, la construction de la motivation**. C'est au cours de ce cycle que sont mises en œuvre les **bases** de la pratique individuelle et collective, les repères d'écoute, le vocabulaire et les connaissances adaptées à l'âge des apprentis. Ce cycle se déroule sur 4 ans, avec une possibilité de prolongation ou de diminution en fonction du rythme d'acquisition de l'apprenti. Nous serons attentifs à :

- un bon équilibre entre l'oral et l'écrit, entre l'improvisation, l'imitation, la mémorisation et la lecture ;
- la construction de la motivation et la méthode ;
- une approche de la lecture et de l'écriture valorisée et renouvelée ;
- l'écoute d'œuvres en concert ou dans un contexte de spectacle vivant ;
- l'acquisition des bases propres à l'instrument en corrélation avec les bases de Formation Musicale. Pour cela, un compromis entre oralité, langage écrit et sensations corporelles avec l'instrument semble essentiel ;
- développer une dynamique d'ensemble autour de projets ponctuels, sous forme d'auditions, de concerts, de manifestations extérieures en relation avec les temps forts de la communauté de communes

Ce cycle constitue une formation cohérente qui pourra être une « fin en soi » mais l'école ne pourra qu'inciter les apprentis à poursuivre leurs acquisitions de connaissances.

Le 2^e cycle (en route vers l'autonomie !)

Cette deuxième partie de formation est une suite logique du premier cycle, un prolongement et un **approfondissement des acquis** de l'apprenti. Cette suite aura pour principal objectif de **favoriser l'autonomie** musicale des apprentis. Ce cycle se déroule sur 4 ans, avec une possibilité de prolongation en fonction du rythme d'acquisition de l'apprenti. Nous serons attentifs à :

- l'appropriation du langage musical avec les repères culturels qui y sont attachés ;
- l'acquisition des bases permettant de se mesurer à un certain niveau de performance ;
- amener les apprentis à s'approprier les connaissances transmises en les guidant vers des méthodes de travail qui leur permettront de développer leur propre sens critique ainsi que l'envie de prendre des initiatives ;
- faire prendre conscience aux apprentis du lien fondamental entre la lecture, la perception auditive, le chant et le jeu instrumental.

Ce cycle sera agrémenté de pratiques collectives de fréquence plus soutenue afin de préparer les apprentis à la pratique régulière de leur instrument au sein de formations ou seuls. Ce cycle doit amener les apprentis à l'autonomie afin qu'ils puissent prendre des initiatives à l'intérieur d'une formation ou au cours d'une prestation seule; prise d'initiative qui s'ajoutera au plaisir de pouvoir jouer différents styles musicaux avec différentes formations.

Le 3^e cycle

Le troisième cycle est proposé sur la base du volontariat. Il peut être suivi en formation instrumentale sans l'être forcément en formation musicale. Il **permet d'exploiter ses connaissances et ses capacités encore plus loin**. La production en concert est favorisée, notamment en soliste. Il est requis de proposer également des projets.



UNIVERSAL MUSIC FRANCE

L'ÉVALUATION ET LE SUIVI DES APPRENTIS

L'évaluation est un élément constitutif de la formation.

- 1) Elle a un caractère informatif : elle donne **aux enseignants** des indications précises sur les notions assimilées et permet de modifier, si nécessaire, les démarches et les contenus.
- 2) Elle donne un point de **repère et d'informations aux parents et à la direction**, suscitant ainsi le dialogue.
- 3) Elle a également, et surtout, un caractère formatif : elle donne **à l'apprenti** les outils d'une prise de recul sur sa pratique, pour qu'il mesure ses acquis et parvienne à acquérir une certaine autonomie.

L'évaluation se formalise en 3 éléments :

- un **tableau de compétences**, propre à chaque apprenti (différents pour la formation musicale et la formation instrumentale) dans lequel apparaissent les éléments évalués déclinés pour chaque séquence de cycle, à remplir par l'enseignant avec la complicité de l'apprenti, dans le but de faire le lien avec les parents. Ces tableaux sont remis aux apprentis avant les vacances d'hiver et avant les vacances d'été avec un commentaire et une signature de l'enseignant, du directeur et des parents.
- **une note de contrôle continu**, attribuée avant les vacances de printemps, évaluant à la fois le travail personnel et l'impact sur l'apprentissage (l'un n'étant pas forcément lié à l'autre).
- **une évaluation terminale**, ayant lieu en juin sous forme d'audition devant l'enseignant et le directeur, et éventuellement un spécialiste de l'instrument extérieur à l'établissement. Cette évaluation a lieu devant un jury extérieur pour les apprentis de fins de cycle, dans le cadre des examens organisés par la Confédération Musicale de France Hauts-de-France.

Contenu de l'évaluation :

- **en formation instrumentale** : le premier morceau de la liste sur le catalogue proposé tous les ans par la Confédération Musicale de France, ou un autre morceau de niveau équivalent pour les niveaux intracycles.
- **en formation musicale** : des épreuves de lecture de notes, lecture de rythmique, chant préparé (distribué 3 semaines avant l'évaluation), déchiffrage chanté, écoute globale (théorie prise de hauteurs, prise de rythmes, sensoriel)

